



L'INSTITUTIONNALISATION DE L'IDÉE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

ÉDITORIAL

*INSTITUTIONALIZATION OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT
AND DEMOCRATIC RENEWAL*

Par Christian BYK*

Tandis que l'appropriation et la confrontation font apparaître une rhétorique associée à l'idée de revendications, l'institutionnalisation montre comment de nouveaux liens se tissent dans « la société civile » pour générer des lieux de pouvoir capables de légitimer de nouvelles pratiques sociales. Face à la complexité des processus de décision politique en matière de choix scientifiques et techniques, qui confine à l'opacité et à la bureaucratie, sont ainsi apparues des procédures, parfois même des instances, chargées de rendre ces choix plus visibles, d'en expliquer les enjeux et d'en faciliter l'accomplissement. Qu'il s'agisse de procédures d'enquête publique ou d'impact en matière d'environnement, de consultation de commissions d'éthique dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, l'idée est, à chaque fois, de promouvoir le débat par l'information, l'examen pluridisciplinaire des questions, l'échange contradictoire des arguments et la recherche d'une solution acceptable par le plus grand nombre.

C'est ici que le développement durable rencontre l'idée de « gouvernance » car « le développement durable peut ainsi devenir une manière de revitaliser le processus démocratique en impliquant les citoyens dans les décisions qui touchent leur vie quotidienne et en lançant un réel débat sur les priorités de notre société » (Commission des Communautés Européennes, Stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable, 2001b, p. 62). De cette logique émerge un besoin de dispositifs pouvant jouer un rôle d'interface entre les sphères politico-administratives et le public et impliquant une reconfiguration de la participation des citoyens en technologie de gouvernement.

Au plan international, le cheminement est identique mais plus problématique. La diversité des niveaux – régional ou mondial – et des sphères de compétence – spécialisée ou générale – des organisations concernées ne facilite pas une vue claire de la mondialisation du débat. En outre, le poids des différents systèmes n'est pas identique : la dynamique économique de l'Union européenne a, jusqu'à présent, semblé plus forte pour avancer que l'idée de patrimoine de valeurs promu par la Convention européenne des droits de l'homme. Un véritable débat public dépend de l'engagement des États à remplir un double rôle : défenseurs de leurs intérêts propres mais aussi garants de la préservation de valeurs et de biens communs. Pour cela, la pression organisée des opinions publiques est plus que jamais nécessaire.

La recherche de nouvelles formes de démocratie n'est donc pas dénuée d'ambiguïté : outil au service de la puissance publique afin qu'elle soit en mesure de fixer le profil d'un projet d'aménagement vis-à-vis du développement durable, elle apparaît comme un instrument rationalisé de gestion. Toutefois, associer au processus d'élaboration de la décision les « intervenants du quotidien » fait nécessairement entrer les institutions publiques dans une logique procédurale où certaines formes de dialogue et de transparence peuvent s'établir et s'avérer pertinentes pour mettre en synergie avancées démocratiques et objectifs de « durabilité ». ■

* Président, Comité intergouvernemental de bioéthique (UNESCO), Secrétaire Général, Association Internationale droit, éthique et science, représentant de la France au Comité intergouvernemental de bioéthique (UNESCO).



REVUE DE LIVRES

Joël Chadelier
Avicenne et la médecine en Italie
Honoré Champion, Paris, 2017

L'auteur étudie judicieusement comment l'encyclopédie que constitue « le canon de la médecine » rédigé au X^e siècle par le médecin persan Avicenne, est devenu un manuel de base de l'enseignement de la médecine en Occident. Ce livre nous montre le rôle fondamental joué à cet égard par les premières universités italiennes depuis le XIII^e siècle, l'ouvrage ayant été traduit en latin au XII^e siècle. Le canon a ainsi permis aux médecins de valoriser l'autonomie de leur discipline, de donner une plus grande place à l'expérience et de promouvoir l'anatomie.

* * *

Evelyne Fiechter-Widermann
Droit human à l'eau : justice ou... imposture ?
Editions Slatkine, Genève, 2017

La prise de conscience des changements climatiques ne devrait-elle pas favoriser notre volonté de faire de l'accès à l'eau un véritable droit humain ?

Ce que l'ONU a affirmé au début des années 2000 ne peut toutefois acquérir un minimum de réalité si la mise en pratique de ce principe ne passe pas par l'établissement de règles de bonne gouvernance et de réduction de la surexploitation, du gaspillage et de la pollution ? Sans cela pour un tiers des humains, ce « droit » restera une imposture.

Christian Byk

